

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM**



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Le soussigné donne avis public qu'à la séance du Conseil municipal qui sera tenue le 7 juillet 2020 à 19 h, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Numéro : Adresse : Lot : Objet :	DM-2020-00155 Lot vacant situé au sud de la propriété du 1350, route des Outaouais 5 959 606 du cadastre du Québec - Autoriser la construction d'une maison unifamiliale avec une pente de toit 1/12 alors que la réglementation stipule que la pente de toit minimale des versants de tout nouveau bâtiment principal résidentiel est fixée à 6/12.
Numéro : Adresse : Lot : Objet :	DM-2020-00176 137, montée La Branche 4 422 449 du cadastre du Québec - Autoriser une porte de garage d'une hauteur maximale de 3,66 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 2,75 mètres, tel que prescrit à la réglementation; - Autoriser un garage privé détaché possédant une hauteur maximale des murs à 4,27 mètres alors que la réglementation autorise une hauteur maximale des murs à 3,5 mètres.
Numéro : Adresse : Lot : Objet :	DM-2020-00185 Lot vacant situé au sud de la propriété du 9, rue du Domaine 4 235 010 du cadastre du Québec - Autoriser la construction d'une maison unifamiliale avec une pente de toit 1/12 alors que la réglementation stipule que la pente de toit minimale des versants de tout nouveau bâtiment principal résidentiel est fixée à 6/12.
Numéro : Adresse : Lot : Objet :	DM-2020-00187 272, rue Thomas-Hall 4 236 334 du cadastre du Québec - Autoriser que le garage privé détaché soit implanté à une distance de 10 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux (cours d'eau) au lieu d'être localisé à une distance minimale de 15 mètres, tel que prescrit à la réglementation.
Numéro : Adresse : Lots : Objet :	DM-2020-00188 Lots situés au nord-est de la propriété du 249, chemin Édina 4 676 783 et 4 977 307 du cadastre du Québec - Autoriser la construction d'un bâtiment possédant une forme semi-cylindrique alors que la réglementation prohibe l'implantation de ce type de bâtiments; - Autoriser la construction d'un bâtiment possédant une toiture de polyéthylène alors que la réglementation prohibe ce matériau de parement extérieur; - Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire sur un terrain sans bâtiment principal alors que la réglementation stipule qu'un bâtiment principal doit être implanté sur une propriété afin de construire un bâtiment accessoire.
Numéro : Adresse : Lot : Objet :	DM-2020-00189 34, chemin du Lac Valdemars 4 678 058 du cadastre du Québec - Autoriser l'agrandissement d'une maison possédant une pente de toit de 3/12 alors que la réglementation stipule que les bâtiments principaux doivent posséder une pente de toit minimale de 6/12; - Autoriser une bande riveraine de 10 mètres afin de permettre aux propriétaires d'agrandir la galerie en cour arrière ainsi que d'agrandir le vestiaire d'entrée alors que la réglementation prescrit une bande riveraine de 15 mètres; - Autoriser que l'agrandissement du bâtiment principal ait pour effet d'augmenter l'empiètement dans la marge de terrain avant de 2,56 mètres alors que la réglementation prescrit une marge avant de 7,5 mètres.

Numéro :	DM-2020-00190
Adresse :	Lot vacant situé à l'est de la propriété du 13, chemin Sinclair
Lot :	4 234 689 du cadastre du Québec
Objet :	- Autoriser la construction d'une maison unifamiliale avec une pente de toit 4/12 alors que la réglementation stipule que la pente de toit minimale des versants de tout nouveau bâtiment principal résidentiel est fixée à 6/12.

Étant donné l'état d'urgence sanitaire en vigueur au moment de la publication du présent avis, les dispositions de l'arrêté numéro 2020-033 du 7 mai 2020 et la probabilité que les mesures de restriction de rassemblement imposées par le gouvernement du Québec soient encore effectives au moment où la séance aura lieu, nous prions toute personne intéressée par les demandes de dérogations mineures de communiquer ses questions ou commentaires, par écrit à l'adresse courriel suivante : jfbrunet@brownsburgchatham.ca, au plus tard le 2 juillet 2020 à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 17 juin 2020.



Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville et affiché à l'entrée de l'hôtel de ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 17 juin 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 17^e jour de juin 2020.



Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique